

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DENIS H., DELAFONTAINE C., Messieurs CHERUEL P.,
Adjoints
Mesdames, ASTIER C., BOUCHE M., MARTIN C., PEROT M.,
Messieurs BENOIT M., BESSON S., MIALHE A., REBIERE P., RIEU P., Conseillers
Municipaux

Absente : SAINSON A. Conseillère Municipale

Procurations : GAUTHIER D. à DELAFONTAINE C.
AGRET R. à CHERUEL P.
AMBLARD E. à MIALHE A.
RICHARD B. à RIEU P.
BEYNET E. à DEMANSE J.

Secrétaire de Séance : MARTIN C.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Paul REBIERE nouveau membre du Conseil Municipal en lieu et place de Mme Nathalie MAZAS STASSAERT qui a fait acte de démission.

Monsieur REBIERE se présente à son tour. Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour après avoir requis l'avis du Conseil Municipal sur le compte rendu précédent.

PROPOSITION D'ACQUISITION PAR VIAGER

Le vendeur potentiel, a donné à Maître DEVINE tous les éléments nécessaires au calcul du bouquet et de la rente mensuelle. Un courrier de Maître DEVINE, résumant la situation est remis à chaque membre du Conseil Municipal pour en lecture lors de cette séance.

Il est décidé à l'unanimité la poursuite des négociations et de se rapprocher des services fiscaux pour le calcul de la quotité disponible.

ETUDE DES PROPOSITIONS D'ACQUISITION DU PRESBYTERE

Nous avons trois propositions en attente pour la vente du presbytère deux à 180 000 € et une à 170 000 €. Sachant que la dernière estimation du bien a été fixée à 250 000 €, il convient de se prononcer sur ces propositions. Mme PEROT souhaite savoir si un programme de logements sociaux, pouvait être envisagé dans le bâtiment. Monsieur le Maire et Monsieur CHERUEL expliquent que les travaux seraient beaucoup trop importants et que par rapport à nos obligations nous avons déjà 12 logements à caractère social au lotissement Montsauve. De plus, il n'y a aucune possibilité de créer des places de stationnement dans ce secteur.

Il est décidé à l'unanimité de rejeter ces offres. Un courrier sera adressé en ce sens aux intéressés.

salle des sports. Compte tenu de l'occupation à 100% de la salle, des dérives pendant l'occupation, la non surveillance des lieux, il est nécessaire de ne plus autoriser les particuliers à utiliser la salle des sports. Consignes particulières (article 3) à mettre plus en évidence (soulignage).

Salle des fêtes

Il est nécessaire de réviser les tarifs en ce qui concerne les extérieurs, pour mémoire 2000 € et 1000 € de caution. Ce tarif élevé avait été mis en place en 2011 pour éviter les abus de sous location par des personnes extérieures à la commune.

Compte tenu du niveau d'équipement de la salle des fêtes la commission propose de passer le tarif à 1000 €. Ces tarifs seront applicables en janvier 2016 après délibération du Conseil Municipal.

Nécessité de modifier l'article 12 et d'instaurer une caution en cas de défaut de ménage constaté suite à l'état des lieux de sortie. La commission propose une caution par chèque de 100 €.

Texte et dossier de réservation à modifier.

« Ménage »

« Si un défaut de nettoyage est constaté lors de l'état des lieux de sortie, la caution ménage ne sera pas restituée ».

A ce titre, l'imprimé d'état des lieux a été revu, corrigé et actualisé. Ce document vous est proposé pour avis.

La municipalité s'est dotée de 14 tables rondes (capacité 10 personnes), les associations ou les particuliers Sauveterrois ou extérieurs désirant utiliser ces tables pour leur manifestation devront en faire la demande (demande de matériel) et devront régler un forfait (y compris élu ou agent de la collectivité) de 100 € proposition de la commission. Ces tables ne devant être utilisées uniquement dans la salle des fêtes.

Location applicable en janvier 2016

Local orangerie et Préau

L'orangerie initialement réservée à l'association du troisième âge dissoute à ce jour. Des créneaux d'utilisation ont été créés pour l'association loisirs créatifs et club couture. La commission propose d'ouvrir aux autres associations Sauveterroises en conservant les créneaux pour les associations citées ci-dessus. Les créneaux du troisième âge seront conservés pour la municipalité.

Réservation pour réunions, repas, activités manuelles, pas de manifestations sportives dans la salle. Pas de nouveau stockage de matériels. Ménage conservé le jeudi.

Modifications à voir sur la convention notamment l'article 3 sur l'heure des manifestations.

Laisser libre le week-end à partir de vendredi à 14h, les jours fériés, les jours d'élection, de commémoration et mis à disposition de la municipalité

En ce qui concerne les conclusions de l'audit, il nous est demandé d'indiquer que :

- Les tables de la salle « bambou » doivent être alignées contre le mur face à l'entrée après utilisation (pour permettre le nettoyage du sol correct).
- Les chaises de la salle « bambou » doivent être regroupées et empilées au maximum après utilisation à gauche de l'entrée (zone délimitée prévue à cet effet) pour permettre le nettoyage du sol.
- Tout le matériel (livres, guirlandes...) utilisé dans la salle « bambou » doit être rangé après utilisation dans l'armoire prévu à cet effet.
- Le nettoyage du réfrigérateur et de la machine à glaçons avant et après utilisation est de la responsabilité des personnes qui occupent ou louent les locaux.
- L'évacuation des poubelles après utilisation des locaux est de la responsabilité des personnes qui occupent ou louent les locaux.
- Toutes les tables et chaises de la grande salle des fêtes doivent être rangées convenablement sur les chariots prévus à cet effet après leur utilisation. A l'exception des tables rondes qui seront uniquement pliées pour permettre de vérifier leur propreté.

Salle des sports
Adopté à l'Unanimité

Salle des fêtes
Maintien du tarif
Adopté à la majorité des voix - deux abstentions Ms BENOIT et REBIERE

Cautio n ménage
Adopté à la majorité des voix - deux voix contre Mme AMBLARD et M. MIALHE

Local orangerie et Préau
Adopté à l'Unanimité

Aucune question diverse n'étant présentée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à cette séance.

LE MAIRE,
JACQUES DEMANSE

